Madame, Monsieur,

En réaction à votre consultation de la population sur l’aménagement du site de la Friche Josaphat, en tant qu’habitant inquiet des répercussions que ce projet aura sur la qualité de vie dans mon quartier, je souhaite vous fait part des observations suivantes :

1. Nous n’avons pas pu prendre connaissance de l’ensemble du projet et les informations disponibles sont limitées, orientées et incomplètes. A part une programmation et une esquisse, nous n’avons rien et nos remarques et suggestions ne peuvent donc être qu’être limitées dans la même mesure. Nous vous demandons donc de recommencer une nouvelle procédure d’information et de participation d’une durée suffisante et en fournissant tous les documents nous permettant de nous informer. A ce jour même la présentation publique et le PV des réunions ne sont pas disponibles, alors que le délai imparti de 30 jours pour faire nos suggestions court depuis longtemps.
2. 1600 logements - soit +/- de 5000 à 7000 habitants - est un nombre de toute évidence trop élevé par rapport à l’implantation de la friche Josaphat dans une cuvette et comportant si peu d’accès. Ceci représente une densité de population située entre 21 et 29.000 habitants par km². Une telle densité va bouleverser les équilibres des quartiers avoisinants qui eux, affichent une densité autour de 11.000 habitants par km² (selon les chiffres 2016 de l’IBSA Bruxelles). Densité déjà supérieur à la densité de la région qui elle ne tourne « que » à 7300 habitants par km². Selon moi, cette friche ne peut pas accueillir plus de la moitié des logements prévus soit 800, si l’on veut que les nouveaux logements s’intègrent harmonieusement dans les quartiers environnants.
3. Il n’y a aujourd’hui aucune étude détaillée sur les impacts de ce projet. Je ne peux pas imaginer qu’un projet d’une telle envergure n’envisage pas, dès le début, une étude d’incidence globale sur les conséquences en matière de mobilité, traitement des eaux, différents types de pollution et d’environnement. Nous constatons que la Région évite une étude globale en saucissonnant le projet mais aujourd’hui nous n’avons même pas un seul rapport d’incidence sur la première phase.
	1. En particulier en matière de mobilité : Compte-tenu de l’envergure du projet et d’autres gigantesques projets immobiliers en gestation (le Boulevard Urbain sur l’E40, la disparition du viaduc Reyers-Meiser, la Cité-Média sur Reyers…), je souhaite qu’une étude détaillée soit fournie sur la mobilité : quelles entrées et sorties, quels impacts sur les rues desservant ce quartier et surtout, quelles propositions pour en atténuer l’impact sur nos quartiers aux rues déjà saturées ? Quels transports publics (STIB, DE LIJN, SNCB…), combien de parkings - les chiffres initialement proposés par la SAU sont très largement insuffisants dans un quartier de ville ! Il faut des réponses très concrètes et, à ce stade, je n’en ai pas.
	2. En particulier en matière d’environnement : la friche offre un cadre fantastique à la biodiversité : on peut y rencontrer une flore remarquable qui s'est très bien développée après les apports massifs de terre provenant du creusement du tunnel Schuman-Josaphat. De plus, 600 espèces animales (principalement des insectes), mais aussi près de 100 espèces d'oiseaux, y ont déjà été identifiées. Je vous suggère de consulter le site "[observations.be](http://observations.be/)", rubrique site "friche Josaphat ».

Je souhaite une analyse complète des incidences du projet sur cette biodiversité et des propositions concrètes pour la maintenir. Le parc et les mesures proposées aujourd’hui sont en parfaite inadéquation avec le maintien de cette biodiversité.

* 1. En particulier en matière de nuisance : nuisances sonores, atmosphériques, visuelles (entre autres taille des immeubles) et des sols, ainsi qu’en matière de traitement des eaux usées. Je veux une analyse profonde des nuisances existantes et celles générées par le projet et des propositions pour y répondre dans le cadre du projet.
	2. En particulier en matière sociétale et culturelle : le projet ne propose pas grand-chose d’inspirant. Or cette friche, c’est l’occasion de rêver un peu : promouvoir un équilibre entre les fonctions : petits commerces, circuits courts, crèche, ferme urbaine, marché public, école fondamentale, équipements sportifs en complément des clubs sportifs aux alentours et une auberge de jeunesse en lieu et place d’un hôtel, un espace mémoriel, un parc digne de ce nom, une place conséquente pour la biodiversité. Bien sûr, école et crèches sont prévues, mais ne pourront, dans les hypothèses les plus optimistes, suffire aux nouveaux arrivants alors qu’il existe déjà des besoins criants pour plus de places. Le domaine de l'éducation ne peut s'offrir le luxe de solutions improvisées ! Qui est le promoteur de cet aspect crucial pour le devenir de ce quartier !
1. Enfin et surtout, les procédures de consultation du citoyen sont organisées en dépit du bon sens, de façon opaque, et uniquement dans le but de faire passer en force ce projet :
	1. A l’heure de rédiger cette lettre, le Plan d’Aménagement directeur fait l’objet de séances d’information. Or, la Région a déjà lancé un concours pour nommer un promoteur sur une première partie de la Friche, a déjà identifié les « candidats » et programme déjà les premiers travaux.
	2. La consultation de la population est opaque et les contours du projet voulu par la Région semblent uniquement répondre à des considérations financières et électoralistes de communication, à quelques mois des élections communales et régionales.
	3. Il n’y a pas eu de concertation ni de dialogue organisé et respectueux avec les quartiers connexes et plus éloignés, tous impactés par ce lotissement : ne citons que les plus proches : Terdelt, Gilisquet, Conscience, Loisir, Oasis, Léopold III, Wahis, Lambermont, Meiser, Reyers, Chaussée de Louvain, Parc Josaphat.
	4. La procédure dans son ensemble est floue : les étapes ne sont pas claires, je ne comprends pas où et comment je peux m’exprimer, ni à quel stade de la procédure le projet se trouve.

**En résumé, comprenant la nécessité de la Région de Bruxelles-Capitale de faire face à l’expansion démographique prévue, il me semble que le projet dans son état actuel n’est pas acceptable. En effet :**

**Au niveau du nombre de logements prévus : compte-tenu de l’implantation et de la surface du site, il me semble que 800 logements maximum soient le maximum acceptable.**

**Au niveau de l’impact de ce nouveau lotissement dans les quartiers avoisinants : je souhaite des études d’incidences détaillées et des solutions préalables à une réelle consultation populaire ; études qui porteraient sur la mobilité, l’environnement, les nuisances, et une prise en compte des aspirations citoyennes.**

**Au niveau de la préservation de l’environnement : je souhaite des propositions concrètes de maintien de la biodiversité.**

**En outre, décider dans la précipitation électorale me parait inadéquat. Il faut un temps de réflexion organisé pour prendre la mesure de ce projet. Il me paraît donc fondamental que la Région soit beaucoup plus claire sur les étapes de la procédure et sur la façon dont mon point de vue sera réellement pris en compte.**

Signature